

SESSION 2024

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : LETTRES – HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE ET DE
DISCIPLINE APPLIQUÉE D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	0210J	102	9365

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	0210J	102	9365

Réalisez un commentaire scientifique des documents signalés à partir d'une problématique explicite, puis proposez une séquence pédagogique intégrant l'utilisation de tout ou une partie de ce dossier documentaire.

Question du programme du concours concerné :
Frontières.

Documents

Document 1 (à commenter). « Bataille pour le Nil », infographie parue dans *Die Zeit* (28 avril 2022), publiée par *Courrier international*, 11 juin 2022 à 16h55.
www.courrierinternational.com

Document 2 (à commenter). Jean-Michel Hauteville, « La République dominicaine verrouille sa frontière avec Haïti sur fond de guerre de l'eau », *Le Monde*, 16 septembre 2023. https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/16/la-republique-dominicaine-verrouille-sa-frontiere-avec-haiti-sur-fond-de-guerre-de-l-eau_6189701_3210.html (consulté le 03/10/2023)

Document 3. Aurélie Boissière, « La situation hydrique en 2050 » in David Blanchon « Eau, ressource disputée, avenir incertain », *Carto* n°75, janvier-février 2023, p. 17.

Document 1

Les enjeux

La première des treize turbines du grand barrage de la Renaissance (Gerd), en Éthiopie, est entrée en activité en février. Plus le remplissage du réservoir sera rapide (plusieurs années, tout de même), plus le débit du fleuve en aval risque d'être réduit. Ce qui inquiète l'Égypte.

L'histoire : l'Égypte s'appuie sur des traités remontant à l'époque coloniale qui lui garantissent un droit de veto contre toute construction de barrage en amont de son territoire, ainsi que la fourniture minimale de 55,5 milliards de mètres cubes d'eau par an. Problème : ces traités ont été négociés sans l'Éthiopie.

Les acteurs

L'Éthiopie

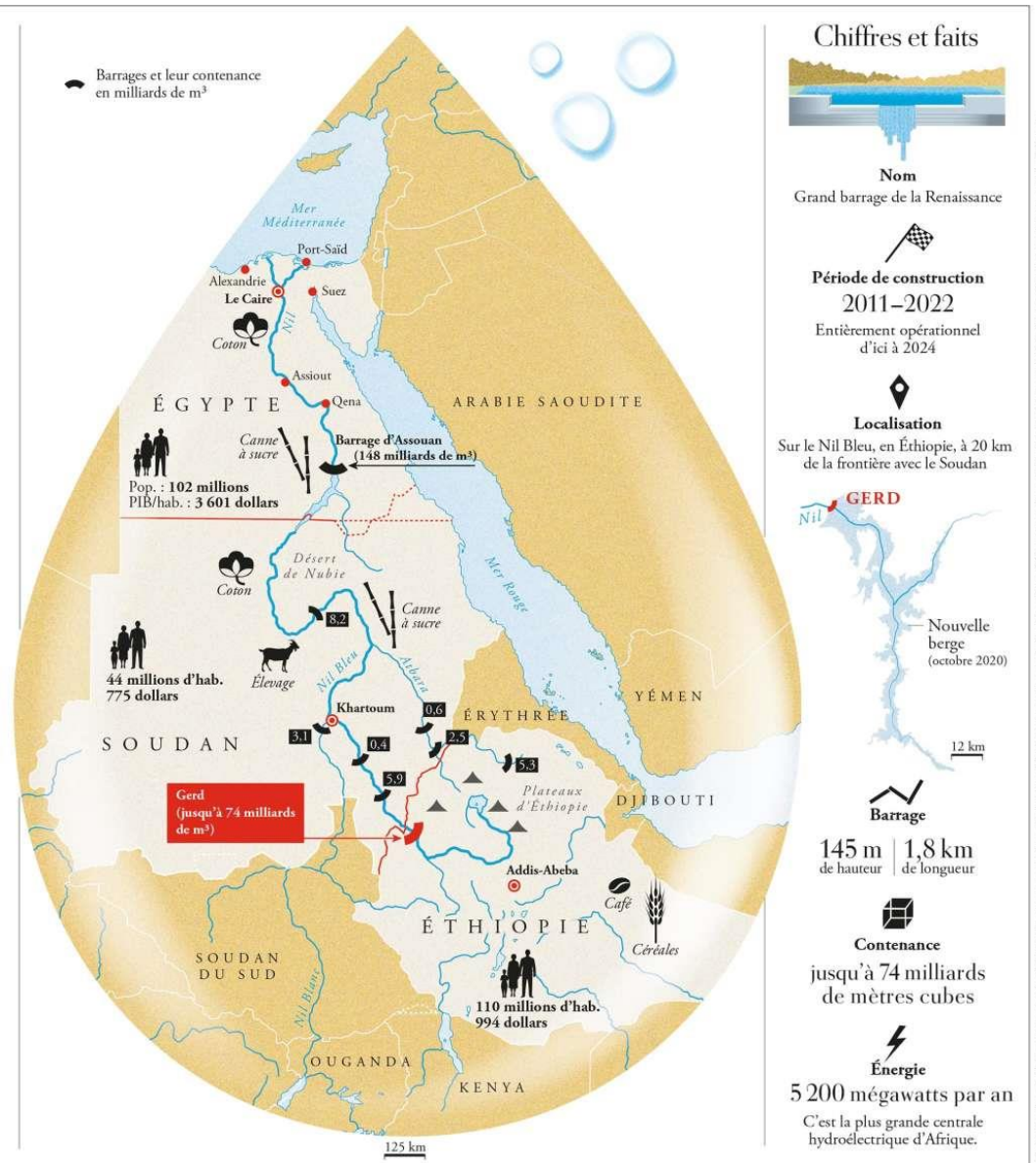
A déboursé plus de 4,2 milliards de dollars pour construire son barrage. Et 60 % de sa population n'a toujours pas accès à l'électricité. Le grand barrage résout ce problème.

Le Soudan

Pourrait bénéficier du barrage. L'ouvrage pourrait réduire les risques d'inondation pendant la saison des pluies et assurer l'irrigation pendant la saison sèche. Le pays pourrait également augmenter sa production d'électricité. Le Soudan s'est pourtant rangé du côté de l'Égypte.

L'Égypte

Dépend entièrement des eaux du Nil : le fleuve couvre plus de 90 % de ses besoins en eau, dont 80 % sont utilisés pour l'agriculture. Le pays souffre déjà d'un déficit en eau. Le gouvernement craint que l'Éthiopie n'utilise le barrage pour exercer des pressions politiques sur lui. Le Caire a déjà brandi la menace d'une offensive militaire.



Document 2

À l'expiration d'un ultimatum adressé au gouvernement haïtien, le président dominicain, Luis Abinader, a décrété la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes pour riposter contre la construction d'un canal d'irrigation sur la rive haïtienne d'un cours d'eau frontalier. Le pays voisin, livré aux gangs armés, s'enfonce dans la violence et l'anarchie.

À 6 heures, vendredi 15 septembre, la frontière entre Haïti et la République dominicaine est devenue étanche. Les quatre points de passage officiels situés le long de cette ligne de 376 kilomètres qui serpente du nord au sud de l'île d'Hispaniola sont désormais infranchissables, de même que les frontières maritimes et aériennes entre ces deux pays caribéens peuplés de 11 millions d'habitants chacun.

Le président dominicain, Luis Abinader, a annoncé l'entrée en vigueur imminente de cette mesure drastique dans la journée de jeudi, après l'expiration d'un ultimatum de quarante-huit heures adressé lundi au gouvernement haïtien pour exiger l'arrêt des travaux de construction d'un canal aux abords d'un cours d'eau frontalier. À l'issue d'une rencontre bilatérale infructueuse à Saint-Domingue, le chef de l'État « *a affirmé que la frontière resterait fermée aussi longtemps que nécessaire pour mettre un terme à cet acte de provocation* », a indiqué la présidence dans un communiqué. Néanmoins, ajoutent les autorités dominicaines, « *les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement haïtien* ».

« *La République d'Haïti privilégiera toujours le dialogue* », a répondu ce dernier par la voie d'un communiqué du ministère de la culture et de la communication, dans lequel l'exécutif déplore une « *annonce unilatérale du président dominicain* » alors que les négociations étaient « *en cours et sur une bonne voie* ».

La structure « augmenterait le risque d'inondations »

La nouvelle pomme de discorde entre les deux nations voisines est un ouvrage de dimensions modestes : moins de 5 kilomètres de maçonnerie reliant les berges de la rivière Massacre à un bassin de distribution. Celui-ci permettra d'irriguer environ 3 000 hectares de terres agricoles dans le département haïtien du Nord-Est. La construction du canal sur la rive gauche de ce fleuve côtier, long de 55 kilomètres, avait démarré en 2018, pendant la présidence de Jovenel Moïse, et provoqué une première crise diplomatique avec le pays voisin à partir d'avril 2021. Les autorités dominicaines se plaignaient de ne pas avoir été informées de ces travaux qui, selon elles, contrevenaient aux dispositions du traité de paix, d'amitié perpétuelle et d'arbitrage, un document de 1929 qui interdit aux deux pays de détourner les cours d'eau frontaliers. En outre, la structure « *augmenterait le risque d'inondations* » dans la vallée du fleuve Massacre, soulignait la chancellerie dominicaine.

L'assassinat du président haïtien, en juillet de cette année-là, avait mis fin au projet et à la polémique. Mais le redémarrage des travaux de construction de ce canal, ces dernières semaines, a entraîné une nouvelle dégradation des relations bilatérales. « *C'est le gouvernement dominicain qui a violé le traité de paix du 20 février 1929* », a écrit, le 3 septembre, l'ex-premier ministre Claude Joseph sur son compte X (ex-Twitter), en réponse aux protestations du voisin hispanophone. Dénonçant sans ambages un « *discours alimenté par les ultranationalistes et racistes dominicains* », l'ancien chef du gouvernement de Jovenel Moïse accusait le pays limitrophe d'avoir procédé à onze captages le long du petit fleuve.

Le 6 septembre, à la demande du président Abinader, les autorités barraient le pont qui enjambe la rivière Massacre, entre les villes jumelles de Dajabon, côté dominicain, et d'Ouanaminthe, sur la rive gauche, à quelques encablures du canal en construction.

La fermeture du deuxième point de passage le plus fréquenté de la frontière entrave le commerce depuis une dizaine de jours dans la région. « *Ça gêne les deux parties. Les Dominicains perdent beaucoup de produits qu'ils ne peuvent pas écouler en Haïti et les Haïtiens souffrent du manque de produits de la République dominicaine* », indique au Monde Démétrius Luma, le maire d'Ouanaminthe.

« Surenchère »

Cependant, alors que la première phase des travaux avait été décidée par le gouvernement haïtien, la construction a repris sans l'implication apparente des autorités locales ou nationales. « *Ce sont des associations d'agriculteurs qui essaient de creuser le canal* », poursuit l'élu, évoquant « *des milliers* » de paysans travaillant sur ce chantier afin d'irriguer leurs terres. « *Ce canal est nécessaire pour aider les agriculteurs haïtiens à avoir plus de rendement et de profit, et aussi contribuer à renforcer la sécurité alimentaire des habitants de la zone* », juge l'agronome Gisèle Util. D'autant que, selon cette spécialiste de la conservation des sols, les cultures pâtissent de « *la diminution des pluies, [des] sécheresses prolongées, [de] l'effet du réchauffement climatique* ». [...]

Document 3

